



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

GEF/C.32/6/Rev.1
18 octobre 2007

Conseil du FEM
14 – 16 novembre 2007

Point 12 de l'ordre du jour

**PROGRAMME DE TRAVAIL
SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DU FEM**

Décision recommandée au Conseil

Le Conseil examine et approuve le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.32/6 pour un montant total de 259,51 millions à financer par le FEM, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 30 novembre 2007.

Le programme de travail approuvé se compose de 27 fiches d'identité de projets indépendants (FIP) et de trois plateformes-cadres composées de 12 FIP, comme suit :

[Liste des 27 FIP de projets indépendants et des FIP relevant des plateformes-cadres qu'aura approuvées le Conseil]

Le Conseil autorise la directrice générale (DG) à approuver l'ensemble des FIP de la plateforme-cadre ci-après, sous réserve que le financement total du FEM ne dépasse pas le plafond qu'il aura approuvé :

[Plateforme-cadre approuvée par le Conseil (SLEM/PPP), à concurrence du financement total convenu]

Le Conseil demande que les projets devant être financés à l'avenir au titre des plateformes-cadres suivantes soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation :

[Énumérer les autres plateformes-cadres approuvées par le Conseil (SFM & CBPF)]

S'agissant des FIP approuvées au titre de ce programme de travail — projets indépendants ou relevant de l'une des plateformes-cadres — le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

Résumé analytique

1. Ceci est le troisième programme de travail présenté au Conseil pour examen et approbation au titre de FEM-4, et le premier à appliquer le nouveau cycle des projets approuvé par le Conseil en juin 2007. La note d'accompagnement du programme de travail précise comment les projets proposés s'articulent avec les objectifs stratégiques, favorisent la cohésion des programmes et contribuent collectivement aux stratégies approuvées du FEM. Les trois plateformes-cadres présentées au Conseil traduisent une démarche nouvelle visant des retombées accrues ; chacune d'elles comprend un certain nombre de fiches d'identité de projets (FIP). En outre, plusieurs projets indépendants, faisant également l'objet de FIP, sont aussi présentés au Conseil.

2. Le projet de programme de travail ouvre la voie à une ère d'efficacité accrue de l'action environnementale du FEM qui va bien au-delà de la somme des différents projets. Outre le financement des projets indépendants de grande envergure, ce programme de travail reflète une évolution des modalités de financement des projets par le FEM où la prise en charge d'initiatives individuelles est remplacée par le financement de plateformes-cadres contribuant à la réalisation des objectifs annoncés au moyen de projets s'inscrivant dans un cadre global. À n'en pas douter, cette diversité accrue permettra d'atteindre plus efficacement les objectifs stratégiques de FEM-4. Les trois plateformes-cadres présentées au Conseil pour examen, en vertu de ce cadre de travail élargi, se composent de deux programmes nationaux et d'un grand programme stratégique (voir les annexes C, D et E) :

- a) Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF) ;
- b) Inde : Programme du partenariat pour la gestion durable des sols et des écosystèmes (SLEM) ; et,
- c) Gestion durable des forêts.

3. Les deux plateformes-cadres¹ dont l'enveloppe financière globale n'a pas été spécifiée (soit 12 projets), la plateforme-cadre SLEM et les 27 projets indépendants de grande envergure qui composent ce programme de travail donnent lieu à une demande de financement de 259,51 millions de dollars sur la Caisse du FEM pour la mise en œuvre de ces 40 propositions. Les cofinancements associés se portent à 1 522,58 millions de dollars, chaque dollar apporté par le FEM mobilisant de 6,22 dollars à l'extérieur, contre 4 dollars en moyenne historique.

4. L'approbation de la plateforme-cadre SLEM² et des 39 nouveaux FIP correspondant à des projets de grande envergure (indépendants ou relevant d'une plateforme-cadre) justifie une demande de financement d'un montant total de 235,03 millions de dollars (voir le détail financier des propositions à l'annexe A). Ces propositions s'accompagnent en outre d'une demande d'allocations pour frais de 24,48 millions de dollars³ pour permettre aux Entités d'exécution du

¹ Les deux plateformes-cadres — CBPF et gestion durable des forêts — comprennent 12 FIP présentées pour approbation.

² Pour la plateforme-cadre SLEM, deux FIP témoins sont présentées en annexe du dossier du programme.

³ Les allocations pour frais aux Entités d'exécution, soit 24,48 millions de dollars, sont calculées sur la base d'un financement global de 244,82 millions de dollars de la part du FEM (235,03 millions de dollars pour les nouveaux projets, plus un montant de 9,79 millions de dollars, précédemment approuvé par la DG, au titre de la préparation des projets).

FEM de couvrir les coûts de gestion des projets, ce qui porte à 259,51 millions de dollars le montant à financer sur la Caisse du FEM.

Sommaire

Principales caractéristiques du programme de travail proposé.....	1
Utilisation des ressources de FEM-4	2
Répartition des financements alloués par le FEM à l'exécution des projets, par région	3
Répartition des projets par Entité d'exécution	4
Cofinancements.....	5
Stratégies du FEM et programme de travail	6
Rapports sur l'approbation des projets de moyenne envergure, des activités habilitantes et des financements pour la préparation des projets.....	15
Récapitulatif des projets indépendants et des FIP relevant des plateformes-cadres du programme de travail de novembre 2007.....	16

Liste des annexes :

Annexe A : Récapitulatif des projets indépendants et des projets rattachés à des plateformes-cadres dans le programme de travail de novembre 2007*	16
Annexe A-1 : Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF)	18
Annexe A-2 : Gestion durable des forêts (SFM)	19
Annexe B : Analyse rétrospective des cofinancements	20
Annexe C : Programme national pour la Chine : Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la Diversité biologique en Chine (CBPF).....	22
Annexe D : Programme de gestion durable des forêts.....	24
Annexe E : Programme national de partenariat pour l'Inde : Partenariat pour la gestion durable des écosystèmes et des sols.....	28

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Demande de financement au titre du programme de travail de novembre 2007, par domaine d'intervention	2
Tableau 2 : Ressources programmées au titre de FEM-4, par domaine d'intervention et programme institutionnel	3
Tableau 3 : Répartition des financements alloués par le FEM à l'exécution des projets inscrits au programme de travail de novembre 2007, par région et par domaine d'intervention	4
Tableau 4 : Répartition des projets inscrits au programme de travail de novembre 2007, par Entité d'exécution	4
Tableau 5 : Répartition des cofinancements dans le programme de travail de novembre 2007, par source	5

Remarques à caractère technique :

Les membres du Conseil sont invités à formuler leurs observations à caractère technique dans

un fichier Word adressé par messagerie électronique au Bureau de la coordination des programmes du Secrétariat du FEM, à l'adresse suivante : gcoordination@TheGEF.org

Principales caractéristiques du programme de travail proposé

1. Le programme de travail présenté par le Secrétariat au Conseil du FEM pour examen et approbation est le troisième depuis la reconstitution des ressources de FEM-4 et depuis que le Dispositif d'allocation des ressources du FEM (DAR) s'applique dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Il traduit également une modification de la façon dont le FEM cherche à améliorer l'état environnemental de la planète, en sélectionnant les projets qui correspondent le mieux aux stratégies approuvées par le Conseil et qui créent un programme de travail portant la marque de l'approche-programme. Bien que déjà perceptibles, ces effets à l'échelle de l'ensemble du portefeuille se feront mieux sentir à mesure de l'exécution de FEM-4, lorsque de nouveaux projets seront inscrits au programme de travail en complément de ceux déjà approuvés.

2. Le projet de programme de travail se compose d'une plateforme-cadre nationale pour l'Inde et de 39 nouveaux projets de grande envergure (dont 12 se rapportent à deux plateformes-cadres, et 27 correspondent à des projets indépendants). Chaque proposition fait l'objet d'une fiche d'identité (FIP), et le programme de travail correspond au total à une demande de financement du FEM atteignant 235,03 millions de dollars (voir à l'annexe A les données financières sur les projets indépendants, et aux annexes A-1 et A-2 celles relatives aux plateformes-cadres et aux projets qui les constituent). Ces projets s'accompagnent en outre d'allocations pour frais à hauteur de 24,48 millions de dollars, qui permettent aux Entités d'exécution du FEM de couvrir les coûts de gestion des projets, ce qui porte à 259,51 millions de dollars le montant à financer par la Caisse du FEM.

3. Le tableau 1 précise la répartition par domaine d'intervention des 259,51 millions de dollars sollicités pour ce programme de travail, qui ne comprend aucun projet directement consacré à la « dégradation des sols » ou « l'appauvrissement de la couche d'ozone ». En revanche, la dégradation des sols est un axe important des six FIP présentées au titre du *Programme de gestion durable des forêts et du Programme de partenariat national avec l'Inde*. Le tableau 1 indique la répartition des projets par domaine d'intervention ; le tableau 2 récapitule les ressources affectées à chacun de ces domaines.

Tableau 1. Demandes de financement au titre du programme de travail de novembre 2007, par domaine d'intervention

(millions de dollars)

Domaine d'intervention	Nombre de projets	Financement du FEM	Allocations pour frais aux Entités d'exécution*	Total du financement du FEM pour le programme de travail
Diversité biologique	15	61,64	6,46	68,10
Changements climatiques	9	72,78	7,46	80,24
Eaux internationales	3	18,52	2,02	20,54
Dégradation des sols	-	-	-	-
Appauvrissement de l'ozone	-	-	-	-
Polluants organiques persistants (POP)	6	24,13	2,61	26,74
Activités intersectorielles**	7	57,96	5,93	63,89
Total	40	235,03	24,48	259,51

* Les allocations pour frais aux Entités d'exécution correspondent à 10 % du financement apporté par le FEM (demandé dans ce programme de travail), plus les financements au titre de la préparation de projets déjà approuvés par la DG.

** Les « Activités plurisectorielles » se composent de six projets relevant de deux plateformes-cadres ainsi que d'un projet plurisectoriel indépendant financé au titre du domaine d'intervention « eaux internationales » et de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique ».

Utilisation des ressources de FEM-4

4. Au 30 septembre 2007, les financements approuvés pour la préparation des projets, pour l'exécution des projets de grande et de moyenne envergure, et pour les activités habilitantes au titre de FEM-4 s'élèvent à 624,94 millions de dollars (allocations pour frais aux Entités d'exécution incluses). Si l'on y ajoute le financement total sollicité pour ce programme de travail, soit 259,51 millions de dollars, les ressources programmées à ce jour pour FEM-4 s'établissent à 884,45 millions de dollars, y compris les allocations pour frais aux Entités d'exécution, comme l'indique le tableau 2. Ce programme de travail correspond à environ un tiers des ressources déjà engagées pendant FEM-4. Globalement, la demande de financement au titre du programme de travail actuel représente environ 81 % des ressources actuellement disponibles dans la Caisse du FEM.

Tableau 2. Ressources programmées au titre de FEM-4, par domaine d'intervention et programme institutionnel (millions de dollars)

Domaine d'intervention et programme institutionnel	Montant programmé des ressources allouées sur FEM-4		Financements approuvés sur FEM-4 au 30 septembre 2007		Ressources sollicitées, dont allocations pour frais aux Entités d'exécution		Montant total des ressources programmées sur FEM-4*			Part utilisée des ressources de FEM-4
	Montant	%	Fin.	Alloc.	Fin.	Alloc.	Fin.	Alloc.	Total	
Diversité biologique	950,00	31,6%	73,85	6,35	80,52	8,37	154,57	14,72	169,09	17,8%
Changements climatiques	950,00	31,6%	87,77	7,76	80,99	8,28	168,77	16,04	184,81	19,5%
Eaux internationales	335,00	11,1%	94,63	9,21	23,52	2,59	118,15	11,81	129,96	38,8%
Appauvrissement de la couche d'ozone	40,00	1,3%	0,84	0,08	-	-	0,84	0,08	0,91	2,3%
Dégradation des sols	282,00	9,4%	138,31	12,79	25,86	2,63	164,25	15,42	179,59	63,7%
Polluants organiques persistants (POP)	282,00	9,4%	30,12	3,04	24,13	2,61	54,26	5,65	59,90	21,2%
Activités intersectorielles	-	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	n. c.
Programmes institutionnels de base	15,00	0,5%	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Programmes institutionnels	156,00	5,2%	106,00	4,00	-	-	106,00	4,00	110,00	70,5%
Partenariats public-privé	-	0,0%	50,19	-	-	-	50,19	-	50,19	n. c.
Total: Ressources programmées	3 010,00	100 %	581,71	43,23	235,03	24,48	816,74	67,71	884,45	29,4%

* Le total des ressources programmées au titre de FEM-4 comprend l'ensemble des ressources approuvées à ce jour, dans l'hypothèse de l'approbation de ce programme de travail.

1 : Du fait de son caractère institutionnel, le programme de microfinancements est financé à partir des ressources qui lui sont directement allouées lors de la reconstitution de la Caisse du FEM ainsi que des ressources affectées par les pays aux domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » au titre du DAR.

2 : Les financements aux projets intersectoriels ont été ventilés entre les différents domaines d'intervention, à raison des allocations de fonds prévues dans les descriptifs de projets.

Répartition des financements alloués par le FEM à l'exécution des projets, par région

5. Le tableau 3 illustre la répartition par région des propositions figurant au projet de programme de travail. Pour ce programme de travail d'un montant de 235,03 millions de dollars, la région Asie se verrait allouer plus de la moitié des financements sollicités, tandis que la région Amérique latine et Caraïbes recevrait 21 %, la région Afrique 12 %, la région Europe et Asie centrale 8 %, les 5 % restants étant affectés à des projets mondiaux et régionaux.

Tableau 3. Répartition des financements alloués par le FEM à l'exécution des projets inscrits au programme de travail de novembre 2007, par région et par domaine d'intervention (millions de dollars)

Domaine d'intervention	Afrique	Asie	Europe et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Projets mondiaux	Projets régionaux	Total
Diversité biologique	3,55	35,22	6,30	33,79	1,67	-	80,52
Changements climatiques	-	68,33	-	-	12,67	-	80,99
Eaux internationales	11,44	-	-	7,08	-	5,00	23,52
Dégradation des sols	-	18,70	-	3,50	3,67	-	25,86
Appauvrissement de la couche d'ozone	-	-	-	-	-	-	-
Polluants organiques persistants (POP)	13,76	4,30	1,44	4,63	-	-	24,13
Total	28,75	126,54	7,74	49,00	18,00	5,00	235,03
% programmé pour la région	12%	54%	3%	21%	8%	2%	100%

Répartition des projets par Entité d'exécution

6. Le tableau 4 présente la répartition des idées de projets par Entité d'exécution. Trente-six des 40 propositions inscrites au programme de travail sont soumises à titre individuel par six Entités d'exécution, les quatre autres étant conjointement présentées par différentes Entités. Les allocations pour frais aux Entités d'exécution pour ce programme de travail se montent au total à 24,48 millions de dollars, et sont calculées en application du barème approuvé par le Conseil, en décembre 2006.

Tableau 4. Répartition des projets inscrits au programme de travail de novembre 2007, par Entité d'exécution (millions de dollars)

Entité d'exécution	Nombre de projets	Financement du FEM	Montant des financements PDF/PPG	Montant total des financements du FEM	Allocations pour frais aux Entités d'exécution
BAD	2	8,02	0,28	8,30	0,830
FAO	1	2,67	-	2,67	0,267
FIDA	1	4,51	0,34	4,85	0,485
PNUD	18	83,65	4,68	88,33	8,833
PNUD/ONUDI	1	4,76	0,33	5,10	0,510
PNUE	3	10,43	1,53	11,95	1,195
PNUE/PNUD	1	5,00	-	5,00	0,500
PNUE/Banque mondiale	1	5,00	-	5,00	0,500
Groupe Banque mondiale	11	88,50	2,05	90,55	9,055
Banque mondiale/PNUD	1	22,50	0,58	23,08	2,308
Total	40	235,03	9,79	244,82	24,482

Cofinancements

7. Les cofinancements associés au projet de programme de travail atteignent la somme impressionnante de 1 522,58 millions de dollars qui, une fois ajoutée au total des financements (244,824 millions de dollars), portent la valeur totale du programme de travail à 1767,40 millions de dollars. Chaque dollar apporté par le FEM mobilise 6,22 dollars à l'extérieur, contre 4 dollars en moyenne historique⁴.

8. Le tableau 5 indique la répartition des cofinancements pour les propositions inscrites au projet de programme de travail, par bailleur de fonds et par domaine d'intervention. Les principaux bailleurs de fonds cofinçant ce programme de travail sont les pays qui apporteront 45 % des cofinancements, et les organisations multilatérales qui en fourniront 33 %. Par domaine d'intervention, la part des cofinancements pour ce programme de travail est de 88 % pour les projets sur les changements climatiques et la dégradation des sols, de 87 % pour les projets sur les eaux internationales, de 85 % pour les projets sur la diversité biologique, et de 65 % pour les projets sur les polluants organiques persistants. En moyenne, les cofinancements couvriront 86 % du coût total des projets de ce programme de travail. Alors que le tableau 1 indique qu'aucun projet indépendant n'est entièrement consacré au domaine d'intervention « dégradation des sols », le tableau 5 illustre la contribution de ce domaine au programme de travail à travers les ressources affectées à six propositions de projets relevant du *Programme de gestion durable des forêts* et de la *plateforme-cadre nationale pour l'Inde*, soit 26,28 millions de dollars au total.

Tableau 5. Répartition des cofinancements dans le programme de travail de novembre 2007, par source (millions de dollars)

Origine des financements	Diversité biologique	Changements climatiques	Eaux internationales	Dégradation des sols	POP	Total
FEM (exécution projets)	80,44	80,99	23,52	25,94	24,13	235,03
FEM (PDF/PPG)	3,23	2,00	2,28	0,34	1,94	9,79
Total des financements du FEM	83,68	82,99	25,80	26,28	26,08	244,82
<i>Bailleurs de fonds</i>	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires	-	-	-	-	-	-
Aide bilatérale	30,45	11,50	7,95	25,63	-	75,53
Fondations	-	-	-	-	-	-
Pays	239,41	204,10	144,07	77,80	25,17	690,57
Aide multilatérale	174,00	233,44	5,20	86,32	10,37	509,32
ONG	9,40	0,94	1,36	0,54	-	12,24
Autres	21,40	152,04	6,92	1,60	-	181,96
Secteur privé	13,72	24,94	0,79	0,85	12,65	52,95
Total des cofinancements	488,39	626,96	166,29	192,74	48,19	1 522,58
Coût total des projets	572,07	709,95	192,09	219,03	74,27	1 767,40
Ratio de cofinancement	5,84	7,55	6,45	7,33	1,85	6,22
Part des cofinancements	85%	88%	87%	88%	65%	86%

⁴ On se reportera aux tableaux 5 et B.1 de l'annexe B pour de plus amples informations sur les cofinancements.

Stratégies du FEM et programme de travail

9. Ce programme de travail est le fruit d'un travail approfondi. Les FIP qui y sont présentées ont été examinées au regard de leur adéquation avec les stratégies dans les domaines d'intervention et avec la programmation stratégique de FEM-4, et sélectionnées en fonction de leur capacité à avoir le plus d'impact possible au niveau du portefeuille. Les idées de projets ont également été examinées par le STAP sous l'angle technique et scientifique, ce qui a contribué à la qualité de la conception du projet. Leur présentation générale ci-après montre comment elles répondent à l'approche-programme et contribuent collectivement aux objectifs et programmes stratégiques du FEM.

Plateformes-cadres

10. Deux plateformes-cadres pour lesquelles l'enveloppe financière globale n'a pas été spécifiée sont présentées au Conseil pour examen. Elles comprennent 12 projets présentés au Conseil pour approbation. Ces deux plateformes sont les suivantes : *Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la biodiversité en Chine (CBPF)*⁵, composée de ses trois premières FIP ; et *Programme de gestion durable des forêts (SFM)*⁶, qui intéresse de nombreux pays et domaines d'intervention et se compose des neuf premières FIP de projets de grande envergure ainsi qu'une FIP distincte concernant un projet de moyenne envergure présenté à la DG pour approbation. Le plafond des financements pouvant être demandés pendant FEM-4 sera fonction des ressources disponibles dans le cadre du DAR pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » ; et du montant réservé sur les ressources affectées au domaine d'intervention « dégradation des sols » en vue des activités de gestion durable des forêts prévues durant FEM-4 (50 millions de dollars).

11. *Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF)* : Avoir des effets positifs sur l'environnement mondial dans un pays tel que la Chine constitue un défi majeur dépassant largement ce que le FEM peut apporter au moyen de projets pris isolément. C'est pourquoi le programme de travail propose un partenariat visant un ensemble cohérent de résultats qui favorisent la prise en compte systématique de la diversité biologique dans le développement économique et social de la Chine. Les trois FIP formant ce programme correspondent à un financement du FEM de 11,54 millions de dollars. Les fonds alloués à la Chine dans le domaine d'intervention « diversité biologique » au titre du DAR pendant FEM-4, (44,3 millions de dollars) seront investis dans ce programme qui fait intervenir de multiples acteurs. C'est la première fois que l'approche-programme s'applique à un programme stratégique national présenté dans ce domaine d'intervention. On trouvera à l'annexe C des informations détaillées sur la plateforme-cadre CBPF et les projets qui la composent.

12. *Programme de gestion durable des forêts (SFM)*. Ce programme qui se poursuivra pendant toute la durée de FEM-4 permettra la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le

⁵ On trouvera à l'annexe C une description de ce programme ; par ailleurs, des informations détaillées sont fournies dans le descriptif de programme publié sur le site web du FEM, à la rubrique Programme de travail de novembre.

⁶ On trouvera à l'annexe D une description de ce programme ; par ailleurs, des informations détaillées sont fournies dans le descriptif de programme publié sur le site web du FEM, à la rubrique Programme de travail de novembre.

Conseil du FEM dans ce domaine. C'est l'une des nouvelles plateformes-cadres destinée à accroître l'impact des projets ; le programme aidera le FEM à affecter ses ressources de manière plus structurée et mieux ciblée en s'attaquant aux multiples menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers. Par ailleurs, il lui permettra de présenter au Conseil un rapport général, plus homogène et plus complet, sur ses investissements dans ce domaine à la fin de FEM-4. Le descriptif du programme a été conjointement préparé par la FAO, le PNUE et le Secrétariat du FEM, en étroite collaboration avec toutes les Entités d'exécution.

13. Cette plateforme-cadre repose sur l'idée que les menaces auxquelles sont confrontés les écosystèmes forestiers, tout comme les possibilités de conservation et de gestion durable des forêts sont le fait de facteurs relevant de secteurs multiples. Citons notamment l'expansion agricole, l'évolution des marchés des produits de base, le développement des infrastructures et les problèmes énergétiques. Ceci touche tous les types d'écosystèmes forestiers, bien que ceux des zones tropicales soient les premiers concernés. La bonne exécution de ce programme exigera par conséquent une démarche globale. Pour apporter des solutions aux dégradations imputables notamment aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie, il faudra collaborer étroitement avec ces secteurs et avec ceux qui leur sont liés. C'est la raison pour laquelle le programme recoupe les domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « changements climatiques », et puise dans leurs connaissances, leur expérience et leurs financements.

14. Sept Entités d'exécution ont présenté des propositions pour examen au titre de ce programme ; elles ont mobilisé un large volume de cofinancements auprès des multiples partenaires du programme. Au cours de FEM-4, le nombre de partenariats entre les Entités d'exécution du FEM et d'autres organismes devrait se développer, ce qui contribuera à une mobilisation accrue de ressources, à plus d'innovation et à davantage de retombées.

15. Compte tenu des ressources limitées du FEM et de la forte demande, ce programme est fondé sur une approche compétitive, et la sélection sera fondée sur une instruction rigoureuse et une collaboration étroite avec les concepteurs de projets. Les pays sont encouragés à affecter les ressources qui leur sont allouées au titre du DAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » pour atteindre les objectifs visés au programme SFM. En outre, 50 millions de dollars provenant du domaine « dégradation des sols » (désertification et déboisement) seront investis à l'appui de ce programme. La manière dont ces fonds seront utilisés sera ultérieurement précisée. Pour susciter un intérêt pour ces questions, le Secrétariat du FEM mettra au point durant les prochains mois un nouveau mécanisme qui incitera les pays à affecter une partie des ressources allouées au titre du DAR au programme de gestion durable des forêts. S'agissant des questions scientifiques soulevées par ce programme, une étroite collaboration sera entretenue avec le STAP, et de nouveaux mécanismes seront mis en place à mesure des besoins. De plus amples informations concernant ce programme sont fournies à l'annexe D.

16. L'autre plateforme-cadre présentée au Conseil pour approbation est le *Programme de partenariat national pour l'Inde : Programme du partenariat pour la gestion durable des sols et des écosystèmes (SLEM)*⁷, pour lequel l'enveloppe globale de financement est précisée.

17. Il s'agit d'une plateforme-cadre novatrice spécifiquement élaborée pour aborder de manière globale les questions de gestion durable des sols et des écosystèmes. Sa nature intersectorielle se retrouve dans son montage financier ; en effet, les ressources de trois domaines d'intervention sont sollicitées, et les objectifs définis sont notamment la lutte contre la dégradation des sols, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. La Banque mondiale en est le principal Agent d'exécution. Les projets en eux-mêmes seront administrés par la Banque mondiale, le PNUD, le FIDA et la FAO.

18. Son coût total s'établit à 330,5 millions de dollars, dont 30 millions (comprenant les allocations pour frais aux Entités d'exécution et les financements pour la préparation des projets) sont demandés au FEM et répartis comme suit :

- 15 millions de dollars sur les ressources allouées au titre du DAR dans le domaine d'intervention « diversité biologique »
- 5 millions de dollars sur les ressources allouées au domaine d'intervention « changements climatiques » et à la priorité stratégique « adaptation au changement climatique »
- 10 millions de dollars sur les ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des sols ».

19. Le programme sera exécuté au moyen de huit projets dont deux sont présentés à titre d'exemple dans le descriptif de programme. À mesure de leur préparation, les FIP seront présentées au Secrétariat du FEM pour approbation par la DG. Les descriptifs des projets prêts à être exécutés seront placés sur le site web du FEM pour avis du Conseil avant agrément de la DG.

Diversité biologique

20. Huit FIP indépendants et une plateforme-cadre nationale sont présentés au titre de ce domaine d'intervention. La plateforme *Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF)* se compose de trois projets. Par ailleurs, quatre projets relevant de ce domaine d'intervention contribuent pour beaucoup à l'objectif stratégique de gestion forestière durable à travers la plateforme-cadre *Gestion durable des forêts*. Au total, 12 idées de projets sur la diversité biologique appuient les objectifs stratégiques de FEM-4 dans ce programme de travail.

21. Couplage avec les objectifs stratégiques. Le FEM peut faire état d'une action résolue et reconnue en faveur de la gestion des zones protégées, mais il doit veiller à la pérennité de l'impact de ce travail dans les pays. Sur les 11 projets concernant le domaine d'intervention

⁷ On trouvera à l'annexe E une description de ce programme ; par ailleurs, des informations détaillées sont fournies dans le descriptif de programme publié sur le site web du FEM, à la rubrique Programme de travail de novembre.

« diversité biologique », deux se rapportent à l'objectif stratégique 1 (Servir de catalyseur à la pérennisation des réseaux de zones protégées à l'échelon national). Il faut aussi renforcer les efforts engagés pour préserver les habitats d'importance mondiale et les compléter par des investissements à l'échelle paysagère. Ainsi, quatre FIP sont présentées au regard de l'objectif stratégique 2, qui vise la prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans les zones terrestres et marines d'activité économique, et cinq autres qui se rapportent à ces deux objectifs stratégiques. Au total, les propositions concernant l'objectif stratégique 2 sont plus nombreuses que celles ayant trait aux réseaux nationaux de zones protégées. On s'est en effet attaché à trouver un équilibre entre la protection des zones données et l'action engagée à l'échelle écosystémique et paysagère dans le portefeuille de projets sur la diversité biologique. Cinq FIP se rattachent aux objectifs stratégiques 1 et 2, la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs y étant abordées de manière intégrée, à l'échelon paysager ou à celui des bassins versants.

22. Couplage avec les programmes stratégiques. Outre l'approche-programme désormais favorisée, le FEM s'emploie aussi à développer les liens entre les différents programmes stratégiques du domaine « diversité biologique » afin d'optimiser les retombées des investissements. Ainsi, dans ce programme de travail, six propositions sont rattachées au programme stratégique 1 (Financement durable des réseaux de zones protégées), deux au programme stratégique 2 (Réseaux de zones protégées marines), trois au programme stratégique 3 (Réseaux de zones protégées terrestres), neuf au programme stratégique 4, (Renforcement des politiques et de la législation pour y intégrer systématiquement la dimension environnementale) et sept au programme stratégique 5 (Promotion des marchés de biens et de services liés à la diversité biologique). Presque tous se rattachent à plusieurs programmes stratégiques. Ainsi, les projets qui s'articulent autour de l'objectif stratégique 2 — Espirito Santo au Brésil, Bassin de la Huaihe en Chine, et Chimborazo en Équateur — correspondent aux programmes stratégiques 4 et 5, et s'appuient sur des méthodes telles que la rémunération des services écosystémiques.

23. Répartition régionale : Les onze projets sont répartis comme suit : cinq pour la région Amérique latines et Caraïbes ; cinq pour la région Asie-Pacifique ; et un pour la région Europe et Asie centrale. Aucun projet sur la diversité biologique n'est proposé pour la région Afrique dans ce programme de travail ; toutefois plusieurs FIP seront bientôt soumises dans le cadre du programme d'investissement stratégique déjà approuvé par le Conseil, et nombre d'entre elles comportent des activités à l'appui des objectifs de préservation de la biodiversité, en plus de ceux liés à la dégradation des sols. Les projets concernant la région Amérique latine et Caraïbes constituent un portefeuille équilibré entre les projets relatifs aux réseaux de zones protégées et ceux ayant trait à l'internalisation de la biodiversité au Brésil, au Chili, en Équateur et au Pérou. Dans la région Asie-Pacifique, les FIP pour la Chine et l'Indonésie portent sur la préservation de la diversité biologique et son utilisation durable par des interventions à l'échelle paysagère et à celles des bassins hydrographiques. L'unique projet présenté pour la région Europe et Asie centrale concerne l'Ukraine et se rapporte à une initiative visant à assurer la viabilité financière et institutionnelle du réseau national de zones protégées.

24. Contribution du domaine d'intervention « diversité biologique » au programme de gestion durable des forêts : Ce domaine figure en bonne place dans le *Programme de gestion durable des forêts* (SFM) du programme de travail de novembre 2007, notamment à travers le programme national pour la Chine, dont tous les projets sont consacrés à la biodiversité. Le programme SFM a des liens évidents avec les programmes stratégiques intéressant la diversité biologique, notamment dans le cadre de ceux qui relèvent des objectifs stratégiques 1 et 2 (réseaux de zones protégées et internalisations de la biodiversité).

Changements climatiques

25. Le programme de travail dans ce domaine d'intervention compte neuf projets, pour un financement d'environ 70 millions de dollars au total. Par ailleurs, trois projets intersectoriels font aussi appel aux ressources affectées à ce domaine d'intervention. Huit d'entre eux sont axés sur la prévention du risque climatique. Seul un projet entièrement rattaché à ce domaine utilise les financements disponibles au titre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », mais deux autres projets intersectoriels (*Inde : Programme du partenariat pour la gestion durable des sols et des écosystèmes* et *Gestion du bassin de l'Amazone*) l'utiliseront aussi pour s'attaquer aux méfaits attendus de la modification du climat. Enfin, le *Projet mondial : SFM – Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi*, emploiera des ressources allouées aux domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « changements climatiques ».

26. La conception du programme de travail dans ce domaine d'intervention s'articule autour de trois axes. Premièrement, à deux exceptions près, tous les projets approuvés entrent totalement dans le cadre de la nouvelle stratégie dans ce domaine pour FEM-4. Les deux exceptions en question ont tout de même été incluses, car elles sont de préparation récente et sont conformes à la stratégie provisoire qui était formulée pour FEM-4. Deuxièmement, deux projets d'importance stratégique qui joueront un rôle clé dans la programmation de FEM-4 (soit par des programmes distincts soit parce que des pays utiliseront leurs ressources pour s'associer à une nouvelle initiative) sont présentés pour jeter les bases des résultats concrets recherchés durant FEM-4 et au-delà. Troisièmement, on a privilégié la recherche d'un équilibre entre les projets de prévention du risque climatique et les projets d'adaptation financés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation changements climatique ».

27. Stratégie du FEM : Sur l'ensemble des projets d'atténuation du risque climatique financés dans ce domaine d'intervention, seuls deux s'écartent de la nouvelle stratégie de programmation de FEM-4, à savoir *Chine : Centrales thermiques à haut rendement* et *Indonésie : Application des techniques de cogénération à cycle combiné par microturbines*. Ils sont néanmoins maintenus en application du « principe d'antériorité ». Le projet en Indonésie a été préparé et approuvé pour inscription au programme de travail au titre du programme d'opérations 7 du FEM (réduction des coûts à long terme des technologies énergétiques émettant peu de gaz à effet de serre). Ce programme d'opérations n'entrant plus dans le cadre de la nouvelle stratégie, il est toutefois peu probable que des projets de ce type soient à nouveau présentés, sauf réexamen de la stratégie. Le projet en Chine a été préparé très rapidement et permettra des comparaisons intéressantes avec le projet *Inde : Modernisation des centrales électriques*, approuvé en

juin 2007. Les projets chinois et indien ont été approuvés en application de la stratégie provisoire de programmation de FEM-4 au titre d'un objectif aujourd'hui absent de la stratégie définitive de FEM-4.

28. Deux projets ouvrent la voie à la programmation de futurs projets plurinationaux. Le premier, *Initiative mondiale pour l'éclairage : Élimination progressive des appareils d'éclairage à faible rendement*, crée les conditions nécessaires pour que le FEM coordonne un effort mondial, par l'entremise du PNUE et du PNUD, pour éliminer les lampes à incandescence peu efficaces au profit d'appareils de nouvelle génération, encore plus élaborés que les appareils actuels à haut rendement. Il s'inspire aussi de précédentes actions du FEM appuyées par la Banque mondiale, l'IFC et le PNUD pour stimuler les marchés et favoriser la fabrication d'appareils d'éclairage à haut rendement. Les programmes de travail futurs comporteront des projets nationaux visant à aider les pays à éliminer progressivement les appareils peu efficaces en se fondant sur les normes et pratiques mises à jour par ce projet mondial.

29. Le *Projet mondial : Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi* est un autre concept particulièrement novateur de ce programme de travail. Il contribuera à définir une méthode qui sera appliquée dans tous les nouveaux projets financés par le FEM pour mesurer et surveiller le piégeage biologique du carbone résultant des projets menés dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » ou « changements climatiques » et financés au titre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités dites LULUCF (utilisation des sols, changement d'affectation des terres et foresterie). Les autres pays qui ne participent pas à ce projet emploieront probablement leur allocation pour le reprendre à leur compte et en transposer la méthode et les mesures à leurs propres projets de gestion durable des forêts. Ce projet servira donc de base aux futures interventions visant à réduire les émissions dues au déboisement pendant FEM-4 ; il permettra aussi au FEM d'appuyer un programme bien plus ambitieux, *Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols* (REDD) durant FEM-5. Ces deux projets mondiaux, produits de l'approche-programme, seront financés par la Déduction à usage mondial et régional prévue dans le cadre du Dispositif d'allocation des ressources (DAR).

30. Le programme de travail comporte également trois projets sur les changements climatiques concernant la Chine. Le premier est un projet d'activités habilitantes qui vise à aider ce pays à préparer sa deuxième communication nationale, une étape essentielle pour permettre à ce pays de s'acquitter de ses obligations au titre de la CCNUCC. Le deuxième projet exécuté par le PNUD porte sur la transformation du marché de la briqueterie en Chine. Il sera rattaché à d'autres projets de production de briques à haut rendement énergétique déjà exécutés par le PNUD en Asie du Sud et du Sud-Est. Le troisième projet intéressant la Chine concerne la production à haut rendement d'électricité thermique ; comme on l'a indiqué ci-dessus, il s'agit du second de deux projets en cours d'approbation au titre de l'objectif stratégique provisoire d'amélioration du rendement énergétique des centrales électriques.

31. Priorité stratégique « adaptation au changement climatique ». L'un des projets relevant du programme de travail dans ce domaine d'intervention (*Yémen : Adaptation au changement climatique par l'utilisation de la biodiversité des cultures pluviales des hauts plateaux*) tire parti

d'un vaste programme d'appui au secteur agricole du Yémen. Il fait appel aux ressources de cette priorité stratégique pour combattre les menaces que la modification du climat fait peser sur la diversité des paysages agricoles du pays. Deux autres projets plurisectoriels — *Inde : Gestion durable des sols et des écosystèmes*, et *Projet régional : Gestion du bassin de l'Amazone* — utilisent également les ressources de cette priorité stratégique pour répondre aux besoins d'adaptation et s'attaquer aux effets prévus du changement climatique.

Eaux internationales

32. Les trois projets directement rattachés à ce domaine d'intervention et le projet plurisectoriel comprenant des composantes « eaux internationales » et « priorité stratégique : adaptation au changement climatique » sont des projets dont la préparation est achevée ; trois de ses projets ont été préparés pendant FEM-3 grâce à des financements PDF-Bloc B. Au total, 32 pays différents collaborent avec leurs voisins dans le cadre de ces quatre projets qui sont financés par le FEM à hauteur de 23,5 millions de dollars et mobilisent 176 millions de dollars à l'extérieur, soit un excellent ratio de cofinancement de 1 pour 7.

33. Objectifs et programmes stratégiques. Trois de ces projets représentent un premier effort de la part du FEM pour renforcer les capacités de base et favoriser la coopération plurinationale pour la gestion des masses d'eau transnationales (objectif stratégique 1 du domaine d'intervention « eaux internationales ») ; le projet *Gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela* vise à aider les pays à appliquer le programme d'action stratégique convenu, conformément à l'objectif stratégique 2. Les deux projets sur les grands écosystèmes marins relèvent du programme stratégique 1 pour les eaux internationales, et ont pour objet de reconstituer et de pérenniser les stocks de ressources halieutiques. Les deux projets sur les bassins hydrographiques transnationaux se rattachent au programme stratégique 3 qui a pour objectif d'équilibrer l'utilisation des eaux de surface et des nappes souterraines face à leur surutilisation et aux conflits d'usage. Le projet *Gestion du bassin de l'Amazone* entre dans la catégorie des projets intersectoriels parce qu'il est partiellement financé au titre du domaine d'intervention « eaux internationales » et de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique ».

34. Équilibre du portefeuille. L'inscription au portefeuille des projets *Gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela* et *Gestion intégrée du grand écosystème marin des Caraïbes*, a permis de quasiment atteindre l'objectif de résultat défini par l'accord de reconstitution des ressources pour ce qui est des grands écosystèmes marins. Ainsi, 15 grands écosystèmes marins partagés par des pays en développement (par rapport à l'objectif initial de 16 écosystèmes) font maintenant l'objet de programmes d'action stratégiques approuvés au niveau ministériel pour s'attaquer à des problèmes prioritaires affectant les zones côtières et marines. Plus de la moitié des grands écosystèmes marins de la planète partagés par des pays en développement sont ainsi couverts ; 112 pays en développement et pays en transition ont travaillé ensemble par le truchement du FEM pour assurer la pérennité des ressources côtières et marines qu'ils partagent. Avec l'approbation du projet *Gestion du bassin de l'Orange-Senque* en Afrique et du *Bassin de l'Amazone* en Amérique du Sud, 9 des principaux bassins fluviaux d'Afrique feront bientôt l'objet de programmes d'action stratégiques permettant de résoudre les

problèmes prioritaires relatifs aux eaux douces transnationales, ce qui est d'ores et déjà le cas pour les deux grands bassins hydrographiques d'Amérique latine.

35. Aspects innovants. Les quatre projets sur les eaux internationales comportent des éléments novateurs. Le projet *Gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela* appuie l'exécution du programme d'action stratégique adopté par les ministres de l'Angola, de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Il sert de catalyseur aux opérations d'une Commission permanente pour la gestion des écosystèmes côtiers et marins ainsi qu'aux négociations du traité qui appuiera la volonté politique de gérer ensemble les stocks halieutiques essentiels à la survie des populations locales et d'espèces telles que les manchots, les phoques et les oiseaux. Ce sera la seconde fois dans le monde qu'une Commission de ce type est constituée aux termes d'un traité, dans le sillage de l'instrument adopté par les pays insulaires du Pacifique, avec le soutien du FEM.

36. Le projet *Gestion intégrée du bassin de l'Orange-Senque* est rattaché au projet *Gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela*. L'Orange-Senque se jette en effet dans les eaux de cet écosystème après avoir traversé une zone humide inscrite sur la Liste de Ramsar, située sur le littoral de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Des liens ont été spécifiquement établis entre les deux projets pour assurer leur cohérence et favoriser la collaboration. De plus, ce bassin fluvial qui couvre quatre pays commence à manquer d'eau, et le projet sera essentiel pour équilibrer l'utilisation de la ressource entre les secteurs et pays concernés, et faire en sorte que la zone humide inscrite sur le Liste de Ramsar soit suffisamment irriguée pour préserver les espèces biologiques qui en dépendent et soutenir toute une gamme d'activités humaines et économiques. Le gouvernement allemand et le Fonds français pour l'environnement sont d'importants partenaires de ce projet.

37. Le projet *Gestion intégrée du grand écosystème marin des Caraïbes* est unique du fait qu'il est partagé par 23 pays en développement et les États-Unis, soit le plus grand nombre de pays participant à un projet FEM sur les eaux internationales. Cet écosystème est particulièrement complexe du fait des très nombreuses institutions créées pour gérer ses habitats et ressources biologiques. Il sera difficile de faire la part de tous ces accords institutionnels pour ce projet du FEM ; mais il faudra impérativement relever ce défi afin de préserver les stocks halieutiques et la diversité biologique au service des populations et des économies qui en dépendent.

38. En Amérique du Sud, le dépouillement de plus de 100 années d'archives a permis de confirmer une augmentation des précipitations dans certaines zones, et un recul de la pluviosité dans d'autres endroits en fonction de l'oscillation australe à l'origine des épisodes El Niño et La Niña. Dans le dernier programme de travail présenté hors réunion, le Conseil du FEM a approuvé le projet *Gestion intégrée du bassin de la Plata*, région où les épisodes El Niño sont à l'origine de précipitations accrues entraînant des séries d'inondations qui ont coûté des milliards de dollars. Ce projet a bénéficié d'un financement de 1 million de dollars au titre de la priorité stratégique « adaptation changements climatique ». Durant les années El Niño, l'Amazonie subit fréquemment des sécheresses car les pluies qui l'arrosent se déplacent au sud vers le bassin de la

Plata. Dans ce programme de travail, le projet *Gestion durable et intégrée des ressources en eau transnationale du bassin de l'Amazone compte tenu de la variabilité et de la modification du climat* bénéficie d'un financement de 2 millions de dollars au titre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » en plus des fonds provenant du domaine d'intervention « eaux internationales ». Ce sont les deux premiers projets sur les eaux internationales à être financés au titre de cette priorité stratégique.

39. Développement ultérieur du portefeuille de projets et incidences sur la programmation. Les bassins de l'Amazone et de la Plata sont les deux plus grands d'Amérique du Sud. Le FEM ne pouvant aujourd'hui allouer que de modestes ressources aux premières mesures de lutte contre les problèmes transnationaux résultant de la variabilité du climat, il devra engager de nouvelles actions durant FEM-5 pour continuer à développer la gestion évolutive de ces bassins et favoriser les investissements et les réformes nationales. Toutefois, tout projet national d'ajustement aux changements climatiques qui ne ferait pas l'objet d'une collaboration en aval et en amont aurait certainement pour conséquence d'aggraver le manque d'eau et les problèmes économiques.

40. Durant FEM-3 et FEM-4, l'Afrique a fait l'objet d'une attention particulière dans le domaine d'intervention « eaux internationales ». Avec l'aide du FEM, tous les pays côtiers africains ont pu travailler avec leurs voisins sur la gestion des grands écosystèmes marins et côtiers qu'ils partagent. S'agissant de l'eau douce, neuf bassins transnationaux font l'objet d'un financement ; c'est également le cas de trois systèmes hydrogéologiques transnationaux pour lesquels des projets de renforcement des capacités de base — l'équivalent des activités habilitantes dans ce domaine d'intervention — sont financés dans le droit fil du document stratégique de programmation de FEM-4. Tous les pays d'Afrique ayant pu collaborer avec leurs voisins dans le cadre de ces projets stratégiques de renforcement des capacités, on peut s'attendre à une forte demande de financement pour l'exécution d'activités dans cette région pendant FEM-5.

41. Comme l'indique le document de programmation de FEM-4, les programmes de travail futurs seront très probablement composés de programmes-cadres plurisectoriels regroupant des projets sur les eaux internationales et la diversité biologique en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et des projets sur la dégradation des sols et les eaux internationales au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les activités dans ce dernier domaine étant axées sur la gestion des eaux souterraines dans les régions arides.

Polluants organiques persistants (POP)

42. Ici, le programme de travail comprend six projets financés à hauteur de 26 millions de dollars au total par le FEM (préparation comprise) et mobilisant 48 millions de dollars de cofinancement. Les projets se déroulent dans la plupart des régions en développement, à savoir l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe orientale et l'Asie centrale.

43. Les projets présentés pour examen montrent que la stratégie de FEM-4 pour les POP met aujourd'hui moins l'accent sur les plans nationaux de mise en œuvre pour privilégier l'exécution effective des projets. Cela étant, la plupart de ces projets font une place équilibrée au développement des capacités de mise en œuvre et à la réduction des POP sur le terrain par des programmes d'élimination progressive de ces polluants et de destruction des déchets qui leur sont associés. Le projet présenté à l'appui de la préparation d'un plan national de mise en œuvre vise à aider la Fédération de Russie à ratifier la Convention de Stockholm.

44. Les projets portent sur tous les types de POP : pesticides périmés à base de POP (Viet Nam), substances chimiques industrielles telles que les biphényles polychlorés (PCB) (Ghana, Mexique, Maroc, Tunisie, Viet Nam) et POP produits involontairement comme les dioxines (Tunisie).

45. Enfin, il est à signaler que le ratio de cofinancement de ce programme de travail est assez élevé, une situation relativement prévisible qui tient au fait que le FEM entre dans la phase d'application des plans nationaux de mise en œuvre. Ce ratio est en partie dû à la participation du secteur privé au groupe de projets sur la gestion des PCB. Il s'explique aussi par l'important cofinancement de la Banque mondiale sous la forme d'un prêt à la Tunisie pour l'élimination des déchets solides.

Rapport sur l'approbation des projets de moyenne envergure, des activités habilitantes et des financements pour la préparation des projets

46. Comme l'indiquait la note d'accompagnement du programme de travail de juin 2007, le Secrétariat rendra compte tous les six mois (au 30 juin et au 31 décembre) des projets approuvés et annulés au cours du semestre écoulé. Ces rapports porteront sur : i) les propositions approuvées par le Conseil au titre des programmes de travail ; ii) les financements pour la préparation des projets, les projets de moyenne envergure et les activités habilitantes approuvés par la DG en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués ; iii) les agréments donnés par la DG ; iv) les ressources utilisées sur les allocations individuelles et collectives dans le cadre du DAR pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » ; et, v) les projets approuvés par le Conseil puis retirés du portefeuille de projets en préparation. Le premier de ces rapports sera adressé au Conseil en juillet 2007. Le suivant sera présenté en janvier 2008, pour la période comprise entre juillet et décembre 2007.

Récapitulatif des projets indépendants et des projets rattachés à des plateformes-cadres dans le programme de travail de novembre 2007*

FIP de projets indépendants

Diversité biologique

1. **Projet régional (Pakistan, Sri Lanka, Viet Nam)** : Mise au point et application d'outils d'aide à la décision pour la préservation et l'utilisation durable de la diversité génétique du bétail local et des espèces sauvages apparentées (PNUE) (financement du FEM : 1,98 million de dollars)
2. **Brésil** : Préservation de la biodiversité du Rio Grande Do Sul (Banque mondiale) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
3. **Brésil** : Préservation et régénération de la biodiversité et des bassins hydrographiques de l'état d'Espirito Santo (Banque mondiale) (financement du FEM : 4 millions de dollars)
4. **Chili** : Constitution d'un réseau national de zones protégées : Cadre financier et opérationnel (PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
5. **Équateur** : Gestion des ressources naturelles du Chimborazo (Banque mondiale) (financement du FEM : 3,90 millions de dollars)
6. **Indonésie** : Préservation de la biodiversité et gestion du bassin du Citarum (BAD) (financement du FEM : 3,75 millions de dollars)
7. **Pérou** : Renforcement de la préservation de la biodiversité par le programme national de zones protégées (Banque mondiale) (financement du FEM : 8,89 millions de dollars)
8. **Ukraine** : Renforcement de la gouvernance et de la viabilité financière du réseau national de zones protégées (PNUD) (financement du FEM : 1,80 million de dollars)

Changements climatiques

9. **Projet mondial** : Transformation du marché mondial en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement (PNUE/PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
10. **Chine** : Aide à la préparation de la deuxième communication nationale au titre de la CCNUCC (PNUD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
11. **Chine** : Transformation du marché à l'appui des briqueteries et des constructions rurales à haut rendement énergétique (MTEBRB) (PNUD) (financement du FEM : 7 millions de dollars)
12. **Chine** : Centrales électrocalogènes à haut rendement (Banque mondiale) (financement du FEM : 19,70 millions de dollars)
13. **Inde** : Promotion de modes de transport urbain viables (Banque mondiale/PNUD) (financement du FEM : 22,50 millions de dollars)
14. **Indonésie** : Développement de la production d'électricité géothermique (Banque mondiale) (financement du FEM : 4 millions de dollars)

* Le « financement du FEM » s'entend des demandes de financement pour l'exécution des projets, à l'exclusion des ressources précédemment approuvées pour la préparation des projets et des allocations pour frais aux Entités d'exécution.

15. **Indonésie** : Application des techniques de cogénération à cycle combiné par microturbines (MCTAP) (PNUD) (financement du FEM : 2,59 millions de dollars)
16. **Thaïlande** : Promotion des énergies renouvelables dans la province de Mae Hong Son (PNUD) (financement du FEM : 2,99 millions de dollars)
17. **Projet mondial (Yémen)** : Adaptation aux changements climatiques par l'utilisation de la biodiversité des cultures pluviales des hauts plateaux (Banque mondiale) (Financement du FEM : 4 millions de dollars)

Eaux internationales

18. **Projet régional (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie)** : Préparation et adoption d'un programme d'action stratégique visant à concilier les utilisations de l'eau et la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin transnational de l'Orange-Senqu (PNUD) (financement du FEM : 6,30 millions de dollars)
19. **Projet régional (Afrique du Sud, Angola, Namibie)** : Mise en œuvre du programme d'action pour la gestion intégrée du grand écosystème marin du courant de Benguela pour reconstituer les stocks halieutiques surexploités et inverser le processus de dégradation des ressources côtières (PNUD) (financement du FEM : 5,14 millions de dollars)
20. **Projet régional (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, Guatemala, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago)** : Gestion durable des ressources marines communes du grand écosystème marin des Caraïbes et des zones adjacentes (PNUD) (financement du FEM : 7,08 millions de dollars)
21. **Projet régional (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela)** : Gestion durable et intégrée des ressources en eau transnationales du bassin de l'Amazonie face à la variabilité et à la modification du climat (PNUE) (financement du FEM : 7 millions de dollars)

Polluants organiques persistants (POP)

22. **Ghana** : Renforcement de la capacité à éliminer les PCB (PNUD) (financement du FEM : 3,50 millions de dollars)
23. **Mexique** : Gestion et élimination des POP sans risque pour l'environnement (PNUD) (financement du FEM : 4,63 millions de dollars)
24. **Maroc** : Gestion et élimination sans risque des PCB (PNUD/ONUDI) (financement du FEM : 4,76 millions de dollars)
25. **Fédération de Russie** : Activités habilitantes pour l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et préparation d'un plan national de mise en œuvre (PNUE) (financement du FEM : 1,44 million de dollars)
26. **Tunisie** : Projet témoin de promotion des meilleures méthodes et techniques de gestion des déchets médicaux et des PCB (Banque mondiale) (financement du FEM : 5,50 millions de dollars)

27. **Viet Nam** : Activités habilitantes pour l'élimination des stocks de pesticides à base de POP (PNUD) (financement du FEM : 4,30 millions de dollars)

Plateformes-cadres

Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF)

28. **Chine** : CBPF — Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans le cours supérieur du Huaihe (PNUD) (financement du FEM : 2,73 millions de dollars)
29. **Chine** : CBPF — Renforcement prioritaire des institutions et des capacités pour la mise en œuvre du Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique (PNUD) (financement du FEM : 4,54 millions de dollars)
30. **Chine** : CBPF — Mise en valeur intégrée de l'écosystème des monts Qinling dans la province du Shaanxi (BAD) (financement du FEM : 4,27 millions de dollars)

Gestion durable des forêts (SFM)

31. **Brésil** : SFM — Promotion de la contribution des terres des peuples autochtones à la préservation des écosystèmes forestiers (PNUD) (financement du FEM : 6 millions de dollars)
32. **Mongolie** : SFM — Mise en valeur et conservation des forêts (Banque mondiale) (financement du FEM : 1,73 million de dollars)
33. **Fédération de Russie** : SFM — Renforcement du réseau de zones protégées en vue de la préservation de la biodiversité des forêts primaires du cours supérieur du Pétchora dans la république des Komi (PNUD) (financement du FEM : 4,50 millions de dollars)
34. **Tanzanie** : SFM — Extension du réseau de forêts côtières protégées (PNUD) (financement du FEM : 3,55 millions de dollars)
35. **Mondial** : SFM — Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi (PNUE/Banque mondiale) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
36. **Projet régional (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Vietnam, Singapour, Brunei)** : SFM — Restauration et utilisation durable des forêts tourbeuses d'Asie du Sud-Est (FIDA) (financement du FEM : 4,51 millions de dollars)
37. **Indonésie** : SFM — Renforcement de la gestion de proximité des forêts et des bassins hydrographiques (SCBFWM) (PNUD) (financement du FEM : 7 millions de dollars)
38. **Iran** : SFM — Restauration des forêts et des sols dégradés, en particulier les sols salins et les zones exposées à l'érosion éolienne (FAO) (financement du FEM : 2,67 millions de dollars)
39. **Paraguay** : SFM — Intensification de la préservation de la biodiversité des forêts de la côte atlantique (Banque mondiale) (financement du FEM : 4,50 millions de dollars)

Programme du partenariat national avec l'Inde

- 40. Programme du partenariat national avec l'Inde — Gestion durable des sols et des écosystèmes** (Banque mondiale) (financement du FEM : 27,28 millions de dollars)

ANNEXE B : ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES COFINANCEMENTS

Rétrospective des cofinancements

1. Le Tableau B.1 fournit une rétrospective des montants et des ratios de cofinancement, qui n'ont cessé d'augmenter tout au long de l'histoire du FEM. Le ratio de cofinancement pour FEM-4 est à ce jour de 1 pour 6,50 contre une moyenne historique de 1 pour 4 .

Tableau B.1 Rétrospective des montants et des ratios de cofinancement*

Période	Financement du FEM (USD/M)	Montant des cofinancements (USD M)							Coût total des projets (USD/M)	Ratio de cofinancement
		DB	CC	EI	DS	AP	ACO	POP		
Phase pilote	739,55	189,05	2 402,89	144,26	-	4,35	1,85	-	3 481,95	3,71
FEM - 1	1 254,85	966,03	2 322,10	217,40	-	55,21	95,24	-	4 910,83	2,91
FEM - 2	1 912,41	1 852,22	3 403,40	614,81	-	345,29	78,11	5,49	8 211,74	3,29
FEM - 3	2 893,98	2 996,94	4 609,69	2 636,44	1 088,34	894,52	11,49	143,33	15 274,72	4,28
FEM - 4	821,03	703,99	2 214,63	531,06	986,22	813,97	0,41	107,72	6 179,01	6,53
2007	546,41	133,17	1 651,82	209,83	986,22	390,52	0,41	59,53	3 977,90	6,28
2008	274,62	570,82	562,81	321,23	-	423,45	-	48,19	2 201,12	7,02
Total	7 621,82	6 708,22	14 952,71	4 143,96	2 074,56	2 113,34	187,10	256,53	38 058,24	3,99

Légende : DB – Diversité biologique ; CC – Changements climatiques ; EI – Eaux internationales ; DS – Dégradation des sols ; AP – Activités plurisectorielles ; ACO – Appauvrissement de la couche d'ozone ; POP – Polluants organiques persistants

* Dans ce tableau, les financements du FEM comprennent les financements pour la préparation des projets pour les périodes correspondantes.

Note : Ratio de cofinancement = cofinancement/financement du FEM

Financements approuvés pour l'exécution des projets

2. Le Tableau B.2 indique le montant cumulé des financements alloués par le Conseil du FEM à l'exécution des projets inscrits aux programmes de travail, des financements pour la préparation des projets, des projets de moyenne envergure et des activités habilitantes approuvées par la direction générale.

Tableau B.2: Rétrospective des dotations aux projets (Phase pilote - FEM-4), par domaine d'intervention (millions de dollars)*

Période	Diversité biologique		Changements climatiques		Eaux internationales		Dégradation des sols		Activités plurisectorielles		Appauvrissement de la couche d'ozone		Polluants organiques persistants (POP)		Total
	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	Dotation du FEM	%	
Phase pilote	331,72	43%	284,80	37%	125,46	16%	-	0%	15,70	2%	5,54	1%	-	0%	763,22
FEM - 1	459,75	36%	509,89	40%	120,89	10%	-	0%	50,59	4%	121,10	10%	-	0%	1 262,23
FEM - 2	746,44	38%	680,73	35%	301,31	15%	1,47	0%	148,09	8%	43,47	2%	29,06	1%	1 950,58
FEM - 3	880,68	30%	877,72	30%	343,68	12%	215,03	7%	413,23	14%	12,15	0%	163,74	6%	2 906,23
FEM - 4	115,65	14%	149,13	19%	89,49	11%	138,25	17%	256,39	32%	0,84	0%	51,34	6%	801,08
2007	45,36	8%	76,35	14%	51,68	10%	138,25	26%	198,43	37%	0,84	0%	27,21	5%	538,11
2008	70,29	27%	72,78	28%	37,81	14%	-	0%	57,96	22%	-	0%	24,13	9%	262,97
Total	2 534,24		2 502,27		980,83		354,75		884,00		183,10		244,15		7 683,34
Total %	33%		33%		13%		5%		12%		2%		3%		100%

* Le Tableau récapitule tous les projets approuvés par le Conseil ainsi que les projets de moyenne envergure et les activités habilitantes dont le financement accéléré a été approuvé par la direction générale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

**ANNEXE C : PROGRAMME NATIONAL POUR LA CHINE :
CADRE D'ACTION DU PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN CHINE (CBPF)**

Contexte général et résumé

1. En partenariat avec de grands bailleurs de fonds, dont le FEM, le Gouvernement chinois a lancé une nouvelle formule de préservation de la diversité biologique, baptisée Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique en Chine (CBPF). Cette nouvelle approche a pour objet de coordonner l'action de tous les acteurs de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, à savoir les départements techniques, les investisseurs, les institutions nationales, les collectivités locales et provinciales, les gestionnaires de la biodiversité, les populations locales, les associations de femmes, les partenaires internationaux et les ONG. Cette démarche stratégique vise un ensemble cohérent de résultats favorisant la prise en compte systématique de la diversité biologique dans le développement économique et social de la Chine.

2. Le CBPF comprend deux grands volets : a) un dispositif de partenariat entre les principaux acteurs de la préservation de la biodiversité en Chine ; et, b) un « Cadre d'action » axé sur les résultats. Le Cadre d'action a pour objectif une réduction notable du taux d'extinction de la biodiversité, contribuant ainsi au développement durable de la Chine. À cette fin, cinq grands thèmes liés à 27 résultats ont été retenus :

- a) amélioration de la gouvernance de la biodiversité ;
- b) prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs économiques et sociaux, les plans de développement et les mécanismes de décision pour les investissements ;
- c) investissements efficaces dans la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité dans les zones protégées ;
- d) investissements efficaces dans la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité hors zones protégées ; et,
- e) questions intersectorielles et questions nouvelles ayant trait à la CDB.

3. Durant FEM-4, tous les financements du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » en Chine se rattacheront au CBPF. Une enveloppe de 44,3 millions de dollars sera allouée à ce pays dans le cadre du Dispositif d'allocation des ressources pendant FEM-4. Les priorités d'investissement pour ce domaine d'intervention dépendront des enseignements tirés des précédents projets du FEM, des lacunes à combler et des aspects se rattachant directement au CBPF et aux objectifs stratégiques du FEM dans ce domaine. Globalement, le modèle de résultats du CBPF cadre bien avec la stratégie du FEM pour ce domaine d'intervention, et il orientera les investissements futurs du FEM dans la préservation de la biodiversité en Chine. Cette approche-programme viendra renforcer l'effet catalyseur et stratégique des investissements du FEM dans ce pays, contribuant ainsi à une mobilisation accrue, à plus de pertinence et à une plus grande cohésion de l'action du Fonds.

FIP présentées dans le programme de travail de novembre 2007

4. La demande de financement (11,54 millions de dollars) concerne les trois propositions suivantes inscrites au programme de travail de novembre 2007. Le coût total de ces projets est ventilé à l'Annexe A-1 de la note d'accompagnement du programme de travail :

- a) Préservation et utilisation durable de la biodiversité dans le cours supérieur du fleuve Huaihe (PNUD) (financement du FEM : 2,73 millions de dollars)
- b) Renforcement prioritaire des institutions et des capacités pour la mise en œuvre du Cadre d'action du partenariat pour la préservation de la diversité biologique (PNUD) (financement du FEM : 4,54 millions de dollars)
- c) Mise en valeur intégrée de l'écosystème des monts Qinling dans la province du Shaanxi (BAD) (financement du FEM : 4,27 millions de dollars)

Projets approuvés au titre du programme de travail de juillet 2007 présenté hors réunions

5. Les deux projets suivants, qui se rattachent au CBPF, ont été approuvés au titre du précédent programme de travail. Le financement alloué par le FEM en vue de leur exécution est de 5,5 millions de dollars.

- a) Mise en valeur intégrée des écosystèmes et des terres agricoles du Ningxia (BAD) (financement du FEM : 5 millions de dollars)
- b) Préservation et gestion évolutive des systèmes du patrimoine agricole d'importance mondiale (SIPAM) (FAO) (financement du FEM : 0,5 million de dollars)

6. D'autres projets se rattachant au CBPF seront préparés et présentés à l'approbation du Conseil dans le cadre de futurs programmes de travail pendant FEM-4. Une description plus détaillée du CBPF est présentée dans le descriptif de programme placé sur le site web du FEM, à la rubrique « Work Programs » (programme de travail de novembre 2007).

ANNEXE D : PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

Lancement du Programme de gestion durable des forêts (SFM)

1. Le FEM lance un programme de gestion durable des forêts (SFM) dans le cadre du programme de travail présenté au Conseil. Le programme se poursuivra tout au long de FEM-4. Conjointement élaboré par la FAO, le PNUE et le Secrétariat du FEM en collaboration avec les autres Entités d'exécution, il permettra la mise en œuvre de la stratégie de gestion forestière durable approuvée par le Conseil. Il s'agit de l'une des nouvelles plateformes-cadres destinée à accroître l'impact des projets ; le programme aidera le FEM à affecter ses ressources de manière plus structurée et mieux ciblée en s'attaquant aux multiples menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers. Par ailleurs, il lui permettra de présenter au Conseil un rapport général, plus homogène et plus complet, sur ses investissements dans ce domaine à la fin de FEM-4.
2. Cette plateforme-cadre repose sur l'idée que les menaces auxquelles sont confrontés les écosystèmes forestiers, tout comme les possibilités de conservation et de gestion durable des forêts, sont le fait de facteurs relevant de secteurs multiples. Citons notamment l'expansion agricole, l'évolution des marchés des produits de base, le développement des infrastructures et les problèmes énergétiques. Ceci touche tous les types d'écosystèmes forestiers, bien que ceux des zones tropicales soient les premiers touchés. La bonne exécution de ce programme exigera par conséquent une démarche globale. Pour apporter des solutions aux dégradations imputables notamment aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'énergie, il faudra collaborer étroitement avec ces secteurs et avec ceux qui leur sont liés. C'est la raison pour laquelle le programme recoupe les domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « changements climatiques », et puise dans leurs connaissances, leur expérience et leurs financements.
3. Sept Entités d'exécution ont présenté des propositions au titre de ce programme, mobilisant un volume important de cofinancement auprès de multiples partenaires. Au cours de FEM-4, le nombre de partenariats entre les Entités d'exécution du FEM et d'autres organismes devrait se développer, ce qui contribuera à une mobilisation accrue de ressources, à plus d'innovation et à davantage de retombées.
4. Compte tenu des ressources limitées du FEM et de la forte demande, ce programme est fondé sur une approche compétitive, et la sélection sera fondée sur une instruction rigoureuse des projets et une collaboration étroite avec les concepteurs des opérations. Les pays sont encouragés à utiliser les ressources qui leur sont allouées au titre du DAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » pour atteindre les objectifs visés au programme SFM. En outre, 50 millions de dollars provenant du domaine « dégradation des sols » (désertification et déboisement) seront investis à l'appui de ce programme. La manière dont ces fonds seront utilisés sera précisée ultérieurement. Pour susciter l'intérêt, le Secrétariat du FEM mettra au point durant les prochains mois un nouveau mécanisme qui incitera les pays à affecter une partie des ressources allouées au titre du DAR au programme de gestion durable des forêts. S'agissant des questions scientifiques soulevées par ce programme, une étroite collaboration sera entretenue avec le STAP, et de nouveaux mécanismes seront mis en place.

Projets proposés au titre du programme de travail de novembre 2007

5. Les neuf projets proposés à l'aide de FIP pour la plateforme-cadre Gestion durable des forêts dans le programme de travail de novembre sont jugés techniquement solides, stratégiques et viables du point de vue de l'exploitation des ressources du FEM, et s'accompagnent de la documentation nécessaire. Un projet de moyenne envergure rattaché à cette plateforme et déjà soumis à l'approbation de la DG a aussi fait l'objet d'un examen de même type. Au total, dix propositions ont été présentées au titre de cette plateforme, à savoir :

6. Neuf projets de grande envergure inscrits au programme de travail⁸:

- a) Projet régional : SFM — Restauration et utilisation durable des forêts tourbeuses d'Asie du Sud-Est (FIDA) (financement total du FEM : 4,85 millions de dollars)
- b) Iran : SFM — Restauration des forêts et des sols dégradés, en particulier les sols salins et les zones exposées à l'érosion éolienne (FAO) (financement total du FEM : 2,67 millions de dollars)
- c) Tanzanie : SFM — Extension du réseau de forêts côtières protégées (PNUD) (financement total du FEM : 3,55 millions de dollars)
- d) Indonésie : SFM — Renforcement de la gestion de proximité des forêts et des bassins hydrographiques (SCBFWM) (PNUD) (financement total du FEM : 7 millions de dollars)
- e) Russie : SFM — Renforcement du système de zones protégées en vue de la préservation de la biodiversité des forêts primaires du cours supérieur du Pétchora dans la république des Komi (PNUD) (financement total du FEM : 4,85 millions de dollars)
- f) Brésil : SFM — Promotion de la contribution des terres des peuples autochtones à la préservation des écosystèmes forestiers (PNUD) (financement total du FEM : 6 millions de dollars)
- g) Mongolie : SFM — Mise en valeur et conservation des forêts (Banque mondiale) (financement total du FEM : 1,73 million de dollars)
- h) Mondial : SFM — Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesure et suivi (PNUE, Banque mondiale) (financement total du FEM : 5 millions de dollars)
- i) Paraguay : SFM — Intensification de la préservation de la biodiversité des forêts de la côte atlantique (Banque mondiale) (financement total du FEM : 4,81 millions de dollars)

7. Et un projet de moyenne envergure déjà soumis à l'approbation de la DG au titre de la plateforme SFM :

⁸ Le montant indiqué comprend la dotation du FEM et le financement déjà approuvé pour la préparation du projet.

- j) Liban : SFM — Sauvegarde et restauration du patrimoine de terres boisées (PNUD) (financement total du FEM : 0,98 million de dollars).

8. La plateforme SFM se compose donc de dix projets (de grande et de moyenne envergure). Cinq sont plurisectoriels et font appel aux ressources de plusieurs domaines d'intervention, quatre portent sur la préservation de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers, et un a trait à la gestion des écosystèmes boisés, mais à l'échelle paysagère, faisant ainsi intervenir des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des sols ».

9. Les projets couvrent toutes les régions, et seront administrés par cinq Entités d'exécution : la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE, la FAO et le FIDA. Les ressources allouées par le FEM⁹ se répartissent entre trois domaines d'intervention, comme suit :

- 28,38 millions de dollars pour la diversité biologique
- 1,83 million de dollars pour les changements climatiques
- 14,52 millions de dollars pour la dégradation des sols.

10. Pour ces dix projets de grande et de moyenne envergure, 44,73 millions de dollars sont demandés au FEM, les cofinancements atteignant 137,28 millions de dollars.

11. Ces projets couvrent presque tous les aspects du programme de gestion durable des forêts, notamment les forêts protégées, les forêts de production et la gestion à l'échelle paysagère des espaces boisés.

12. Présenté par le PNUE en collaboration avec le Banque mondiale, le projet *Accroissement des stocks de carbone : Modélisation, mesures et suivi*, revêt une importance stratégique particulière pour le FEM. Il a pour objet la mise au point d'un outil de modélisation et d'estimation des stocks de carbone, à la fois simple et rigoureux, qui permettra au FEM de mesurer l'accroissement des stocks de carbone sous l'effet des projets de gestion des ressources naturelles. Assorti d'un protocole d'application, cet outil sera utilisé obligatoirement dans tous les projets concernant la gestion des ressources naturelles, dont ceux de la plateforme SFM, à partir de FEM-5.

Projets susceptibles d'être ultérieurement présentés au titre de la plateforme SFM

13. Pendant toute la durée de FEM-4, les Entités d'exécution pourront présenter au Conseil de nouvelles propositions au titre de cette plateforme ; elles seront examinées dans le cadre de futurs programmes de travail.

14. Le FEM va préparer une initiative d'appui à la conservation et à la gestion durable du bassin du Congo. Les contacts pris avec des bailleurs de fonds et des organismes intervenant dans cette région montrent que ces acteurs sont désireux de cofinancer cette initiative. D'autres

⁹ Le financement du FEM comprend la dotation du Fonds, le financement pour la préparation des projets et les allocations pour frais aux Entités d'exécution.

plateformes-cadres seront mises au point pour le bassin de l'Amazonie et les écosystèmes forestiers des zones tropicales d'Asie du Sud-Est et du Pacifique.

15. Le FEM attend avec intérêt le projet révisé *Aménagement forestier durable de l'écosystème américain transnational du Gran Chaco* qui vise la gestion intégrée et durable du biome du *Gran Chaco Americano*. Ce projet devrait avoir des effets positifs sur l'environnement mondial dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des sols » et « changements climatiques », qui se partageront le surcoût de l'opération. Conjointement exécuté par le PNUE et le PNUD, ce projet permettra d'intégrer systématiquement la gestion durable des terres et des forêts au programme d'action sous-régional pour le Chaco, exécuté en application de la CNUCLD, et aux politiques publiques nationales ; de définir et d'appliquer des plans locaux et transnationaux intégrés d'occupation des sols ; et de renforcer la capacité des populations locales à gérer durablement les ressources naturelles, notamment forestières.

16. Il conviendra aussi d'accompagner des interventions stratégiques essentielles pour renforcer et développer les connaissances et la méthodologie appliquées par le FEM aux opérations de gestion forestière durable, par exemple par la mise au point des critères applicables à une production viable de biomasse pour les projets de promotion des technologies liées aux biocombustibles. Un projet sera prochainement présenté à cet effet.

**ANNEXE E : PROGRAMME NATIONAL DE PARTENARIAT POUR L'INDE :
PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DES SOLS**

Contexte général et résumé

1. La gestion durable des ressources naturelles et la protection des biens et services écosystémiques importants sont sources de défis multiples en Inde. La majorité de la population indienne tire directement ses moyens de subsistance des ressources naturelles. Les pouvoirs publics indiens, à l'échelon fédéral comme dans les États de l'Union, doivent faire face aux multiples menaces qui pèsent sur la viabilité des paysages ruraux étant donné que les ressources ne sont pas inépuisables, et que les conflits d'usage des sols se multiplient. La dégradation des sols provoquée par les activités humaines et aggravée par le changement climatique a des conséquences très préjudiciables à l'intégrité des écosystèmes, au point de mettre en péril les moyens de subsistance des populations rurales.

2. Le programme national envisagé pour l'Inde est donc motivé par la recherche d'interactions innovantes et avantageuses pour tous, à même de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes en s'inspirant des techniques et pratiques traditionnelles mais en les adaptant aux impératifs actuels par la prise en compte d'éléments modernes. Une approche plurisectorielle de la gestion des sols s'appliquera donc à ce programme.

3. Le Programme national de partenariat pour la gestion durable des écosystèmes et des sols (SLEM) est une plateforme-cadre novatrice spécialement conçue pour aborder de façon plus globale la question de la gestion durable des écosystèmes et des sols. Son caractère intersectoriel transparaît également dans son montage financier ; en effet, les ressources de trois domaines d'intervention sont sollicitées, et les objectifs poursuivis concernent la lutte contre la dégradation des sols, la préservation de la diversité biologique et l'adaptation au changement climatique. La Banque mondiale joue le rôle d'Agent d'exécution chef de file. Les projets en eux-mêmes seront administrés par la Banque mondiale, le PNUD, le FIDA et la FAO.

4. Le Partenariat SLEM est un programme cadre national visant à appuyer le Gouvernement indien qui s'est engagé durablement dans un effort de gestion des sols et des écosystèmes qui tient compte des conséquences de la variabilité climatique et de la nécessité de préserver la diversité biologique d'importance locale et mondiale. En fournissant un cadre global de financement et de mise en œuvre, le Partenariat contribuera à la prise en compte systématique de la gestion durable des écosystèmes et des sols dans les réformes de la gouvernance et des politiques publiques et dans les priorités de développement au niveau fédéral et à celui des États. Le Partenariat favorisera la coopération entre de nombreux donateurs et ONG, dont beaucoup ont une vaste et précieuse expérience de la gestion des ressources naturelles et du renforcement des institutions et des capacités connexes.

5. L'exécution de ce programme devrait freiner la tendance à la dégradation des sols et contribuer à une protection accrue des fonctions et de la dynamique des écosystèmes, favorisant un accroissement des stocks de carbone dans le sol et le couvert végétal. L'effort de préservation

et d'exploitation durable de la biodiversité dans des zones d'activité économique devrait notamment avoir pour effet d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'agrobiodiversité, les agroécosystèmes étant gérés comme habitats d'espèces locales et les habitats fragiles tels que les terres humides, les zones arides et les montagnes faisant l'objet d'une gestion durable. La variabilité et la modification du climat étant prises en compte dans la planification et la mise en œuvre du programme SLEM, les effets positifs de ce programme au niveau local et mondial seront moins soumis au risque climatique.

6. Le coût total du programme est de 330,5 millions de dollars. Les 30 millions demandés au FEM se répartissent comme suit :

- 15 millions de dollars pour le domaine « diversité biologique »
- 5 millions de dollars pour le domaine « changements climatiques »/priorité stratégique « adaptation au changement climatique »
- 10 millions de dollars pour le domaine « dégradation des sols ».

7. Le programme sera exécuté au moyen de huit projets dont deux sont présentés à titre d'exemple dans le descriptif de programme. À mesure de leur préparation, les FIP seront présentées au Secrétariat du FEM pour approbation par la DG. Les descriptifs des projets prêts à être exécutés seront placés sur le site web du FEM pour avis du Conseil avant agrément de la DG.

8. Le Conseil est invité à approuver le montant total du programme, le montant des huit projets qui le composent étant soumis à agrément.

Projets faisant partie du programme national de partenariat SLEM

9. Les deux projets ci-dessous figurent dans le descriptif du programme SLEM à titre d'exemple :

- (a) NAIP — Pérennisation des moyens de subsistance en zone rurale par une gestion novatrice des écosystèmes et des sols (Banque mondiale)
- (b) Prévention des risques écologiques et pérennisation des moyens de subsistance par une gestion durable des sols dans les zones de culture itinérante du Nagaland (PNUD)

10. D'autres projets seront présentés de façon continue, à savoir :

- c) Gestion des bassins hydrographiques de l'Uttarakhand (Banque mondiale)
- d) Lutte contre la dégradation des sols dans le Madja Pradesh par une gestion intégrée de l'utilisation des terres (PNUD)
- e) Internalisation et intensification de l'effort de gestion durable des sols par une réforme des politiques publiques et des institutions (Banque mondiale)

- f) Lutte contre la dégradation des sols dans les écosystèmes du Thar par une gestion durable participative des ressources naturelles (PNUD)
- g) Création d'opportunités pour les populations agricoles pauvres par une gestion durable des sols au niveau écosystémique (FAO)
- h) Pérennisation des moyens de subsistance en zone rurale par la production et la collecte durables de plantes médicinales, aromatiques et nutraceutiques, et adaptation des systèmes de culture à la variabilité du climat (FAO-FIDA)